



Paris, le 8 janvier 2019

Communiqué relatif à sa filiale PAMIER

La Société annonce que les banques BNP PARIBAS et CREDIT FONCIER ont accepté de suspendre les effets de l'exigibilité des deux prêts bancaires souscrits par sa filiale PAMIER initialement prévue au 20 décembre 2018.

Le remboursement du capital restant dû au titre de ces deux prêts bancaires s'élevant à 4,71 millions d'euros fait désormais l'objet d'un échéancier de paiement mensuel qui expirera le 15 mai 2019.

Un règlement partiel de 500.000 (cinq cent mille) euros a été effectué au profit de chacune des deux banques BNP PARIBAS et CREDIT FONCIER au 31 décembre 2018, ramenant ainsi à cette date le montant du capital restant dû à 3,71 millions d'euros.

FONCIERE PARIS NORD reste engagée solidairement avec sa filiale PAMIER envers BNP PARIBAS ET CREDIT FONCIER pour le remboursement de ces prêts.

FONCIERE PARIS NORD
Société Anonyme au capital de 826 289,77 euros
Siège social : 15 rue de la Banque – 75002 PARIS
542 030 200 RCS PARIS